

# Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006 dans sa version révisée

Page 1 sur 9

No. FDS: 76984 V003.9

Révision: 07.05.2024

Date d'impression: 21.02.2025

Remplace la version du: 30.09.2022

TEROSON VR 500

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TEROSON VR 500

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Graisse haute température

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie. AG

Adhesives

Salinenstrasse 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

SDSinfo.Adhesive@henkel.com

Pour la mise à jour de la Fiche de Données de Sécurité, merci de consulter notre site internet www.mysds.henkel.com ou www.henkel-adhesives.com.

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

# 2.2. Éléments d'étiquetage

### Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

### 2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

No. FDS: 76984 V003.9 TEROSON VR 500 Page 2 sur 9

Les substances suivantes sont présentes à une concentration ≥ la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 et remplissent les critères de PBT/vPvB, ou ont été identifiées comme perturbateur endocrinien (PE) :

Ce mélange ne contient aucune substance dans une concentration  $\geq$  à la limite de concentration pour la représentation dans la section 3 qui est évaluée comme étant un PBT, vPvB ou ED.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2. Mélanges

### Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Ne contient pas de substances dangereuses dépassant les limites du règlement de l'UE

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soin de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés:

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

### Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'incendie .

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Porter un équipement de sécurité.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

No. FDS: 76984 V003.9 TEROSON VR 500 Page 3 sur 9

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer mécaniquement.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément a la section 13.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil a la section 8.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais et sec.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Graisse haute température

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court	Base réglementaire
				terme / Remarques	
distillats paraffiniques lourds (pétrole),		5	Valeur Limite de Moyenne		SMAK
hydrotraités			d'Exposition		
64742-54-7			_		

### Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

### 8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration au poste de travail.

### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

No. FDS: 76984 V003.9 TEROSON VR 500 Page 4 sur 9

Protection des yeux:

Lunettes de protection

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Protection du corps:

Porter un équipement de sécurité.

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Utiliser seulement des protections individuelles homologuées CE, selon la Directive 89/686/CEE, ou équivalent. Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la règlementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État solide
Etat du produit livré Pâte, solide
Couleur brunâtre
Odeur caractéristique

Point de fusion -38 - 2 °C (-36.4 - 35.6 °F)

Température de solidification Non applicable, Le produit est un solide.

Point initial d'ébullition 418 °C (784.4 °F)

Inflammabilité Le produit n'est pas inflammable
Limites d'explosivité Non applicable, Le produit est un solide.
Point d'éclair Non applicable, Le produit est un solide.
Température d'auto-inflammabilité Non applicable, Le produit est un solide.

Température de décomposition Non applicable, La substance/le mélange n'est pas

autoréactif, ne contient pas de peroxyde organique et ne se décompose pas dans les conditions d'utilisation prévues Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)

pH Non applicable, Le produit est non soluble Viscosité (cinématique) Non applicable, Le produit est un solide.

Viscosité (dynamique) 100.000 - 130.000 mpa.s Viscosity Physica; HT-Method

(Physica; 23 °C (73.4 °F))

Solubilité qualitative Insoluble

(20 °C (68 °F); Solv.: Eau)

Coefficient de partage: n-octanol/eau Non applicable

Mélange Pression de vapeur 0,00039 Pa

(20 °C (68 °F))

Pression de vapeur 0,012 Pa

(50 °C (122 °F))

Densité 0,9 g/cm3 pas de méthode / méthode inconnue

(20 °C (68 °F))

Densité en vrac 0,9 g/cm<sup>3</sup>

Densité relative de vapeur:

Caractéristiques de la particule

Non applicable, Le produit est un solide.

Non applicable, le mélange est une pâte.

# 9.2. AUTRES INFORMATIONS

Autres informations non applicables pour ce produit

No. FDS: 76984 V003.9 TEROSON VR 500 Page 5 sur 9

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### Informations générales sur la toxicologie:

Après contact renouvelé du produit avec la peau, une allergie n'est pas à exclure.

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité orale aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Toxicité dermale aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

### Toxicité inhalative aiguë:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Il n'y a pas de données disponibles.

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Il n'y a pas de données disponibles.

No. FDS: 76984 V003.9 TEROSON VR 500 Page 6 sur 9

### Cancérogénicit

Il n'y a pas de données disponibles.

### Toxicité pour la reproduction:

Il n'y a pas de données disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### Informations générales:

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

# 12.1. Toxicité

# Toxicité (Poisson):

Il n'y a pas de données disponibles.

### Toxicité (invertébrés aquatiques):

Il n'y a pas de données disponibles.

### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques:

Il n'y a pas de données disponibles.

# Toxicité (Algues):

Il n'y a pas de données disponibles.

# Toxicité pour les microorganismes:

Il n'y a pas de données disponibles.

No. FDS: 76984 V003.9 TEROSON VR 500 Page 7 sur 9

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'y a pas de données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'y a pas de données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Il n'y a pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance caractérisée PBT ou vPvB

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable

#### 12.7. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA; SR814.610) doivent être satisfaites.

#### Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur. 08 04 10 Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.

No. FDS: 76984 V003.9 TEROSON VR 500 Page 8 sur 9

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15:Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substance appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) No 1005/2009): Non applicable Consentement préalable en connaissance de cause (Règlement (UE) N° Non applicable

649/2012):

Polluants organiques persistants (Règlement (UE) 2019/1021): Non applicable

Teneur VOC 0,0 %

(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Teneur VOC 0,0 %

(EU)

# **COV Peintures et Vernis (UE):**

(Sous)catégorie de produit: Ce produit ne rentre pas dans le champ d'application de la directive 2004/42/EC

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique a été menée.

No. FDS: 76984 V003.9 TEROSON VR 500 Page 9 sur 9

# **RUBRIQUE 16:Autres informations**

ED: Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbateur endocrinien

EU OEL: Substance ayant une limite d'exposition sur le lieu de travail de l'Union Européenne

EU EXPLD 1: Substance figurant à l'annexe I, Rég (CE) No. 2019/1148 EU EXPLD 2 Substance figurant à l'annexe II, Rég (CE) No. 2019/1148 SVHC: Substance extrêmement préoccupante (REACH liste candidate)

PBT: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité

PBT/vPvB: Substance remplissant les critères de persistance, de bioaccumulation et de toxicité ainsi que

les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

vPvB: Substance remplissant les critères de très grande persistance et de très grande bioaccumulation

#### Cher Client,

HENKEL s'engage à créer un avenir durable en favorisant toutes les opportunités d'amélioration, tout au long de la chaîne de valeur. Si vous souhaitez y contribuer en basculant d'une version papier à une version électronique de la FDS, merci de contacter votre représentant local du Service Clients. Nous recommandons d'utiliser une adresse électronique non-personnelle (par exemple : FDS@votre\_societe.com).

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document.Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés